

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – CGV
(Version juin 2025)

Toutes les prestations réalisées par le prestataire sont régies par les présentes Conditions Générales de Vente (**CGV**).

La nature et l'étendue des prestations sont définies dans le devis.

Si l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales est annulée, en tout ou en partie, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les parties devront, si possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du contrat.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des présentes conditions générales ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie au bénéfice de ladite clause.

Les stipulations du contrat expriment l'intégralité des accords des parties, à l'exclusion de tout autre document. Toute modification du contrat ne sera effective que par la signature d'un avenant écrit qui n'entrera en vigueur qu'une fois signé par le client.

Article 1 – OBJET & EXECUTION DU CONTRAT

Le client confie au prestataire l'exécution des prestations déterminées dans le devis, selon les termes et conditions fixées aux présentes CGV.

En cas de besoin de prestations supplémentaires à celles prévues au devis initial, un avenant sera signé par le client.

Dans tous les cas, la durée d'une intervention du prestataire ne pourra excéder 2 heures.

Il est expressément convenu par les parties que le prestataire pourra sous-traiter, tout ou partie, des prestations qui lui sont confiées par le client.

Article 2 – CONDITIONS FINANCIERES - DE FACTURATION & DE REGLEMENT

Les conditions financières sont précisées dans le devis.

La commande passée par un client est ferme et définitive à compter du jour de la commande d'une prestation.

En cas de retard d'un client, plus de 15 minutes après l'heure de rendez-vous fixée lors de la prise de rendez-vous, celui-ci pourra être annulé ou décalé par le prestataire.

Sauf mention expresse, les déplacements sont inclus dans le montant des prestations du devis. Au-delà d'une distance de 50 kms autour de Bury (60), les frais de déplacement seront facturés en sus au client. Ceux-ci seront précisés dans le devis.

Le montant de l'acompte, qui est précisé dans le devis, est payable à la signature du devis par carte bancaire, virement bancaire ou en espèces. Dans tous les cas, lorsqu'un acompte est payé par le client, celui-ci reste acquis au prestataire.

Le prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations objet du devis si le client n'en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités prévues, notamment l'acompte.

En cas d'annulation d'un rdv par le client, moins de 24h00 avant la date et l'heure fixées du rendez-vous, le client s'engage à payer au prestataire, 50% du prix des prestations réservées.

En cas de prestations complémentaires et/ou de frais engagés par le prestataire, avec accord du client, ce dernier s'engage à les payer selon les conditions prévues et à première demande du prestataire.

La TVA est non applicable en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts.

Les factures, qui sont adressées au client par e-mail ou remise en main propre, sont payables à réception de facture, par carte bancaire, virement bancaire ou espèces.

Tout paiement ne sera considéré comme définitif, qu'après encaissement effectif et complet des sommes par le prestataire.

Le prestataire ne prend pas en charge les frais afférents à des paiements en provenance d'un pays autre que la France.

En cas de retard de règlement, les sommes échues porteront intérêt à un taux égal au taux d'intérêt légal en vigueur. Les pénalités de retard courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire ni aucune mise en demeure préalable.

De convention expresse entre les parties, le défaut de paiement d'une quelconque somme due par le client au prestataire entraîne le paiement, à titre de clause pénale, d'une indemnité forfaitaire de 20 % sur le montant total TTC des sommes dues par le client.

Au surplus, le prestataire se réserve le droit de facturer les frais bancaires qu'il aurait à supporter du fait des démarches rendues nécessaires pour le recouvrement des sommes qui lui sont dues par le client.

Article 3 – DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée, qui prend effet à la date de signature du devis par le client pour se terminer le jour de la dernière prestation.

La commande passée par un client est ferme et définitive à compter de sa signature du devis.

Article 4 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à collaborer activement avec le client afin d'assurer le bon déroulement des prestations confiées.

A ce titre, il s'engage à informer le client, dès la survenance de toute(s) difficulté(s), qu'il pourrait rencontrer ayant trait à la mission ou impactant son exécution.

Article 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à collaborer activement avec le prestataire afin d'assurer le bon déroulement de la mission confiée. A ce titre, il s'engage à sauvegarder ses photos, vidéo, musiques et documents.

A ce titre, il s'engage notamment à délivrer au prestataire les informations dont il aura besoin pour réaliser la mission.

Article 6 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le prestataire attache une grande importance au respect de la vie privée et prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données des clients et des prospects de l'entreprise. A cet effet, il tient un registre de traitement des données et obéit à une politique de protection des données.

Le client ou le prospect au moment de sa demande de devis, communique les données personnelles suivantes : nom - prénom - téléphone – adresse – e-mail.

Le recueil de ces données, qui a pour base légale l'intérêt légitime du responsable de traitement, a pour finalités les opérations de gestion de la relation client, des impayés et du contentieux.

Le prestataire, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité de ces données conformément aux exigences de la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel, notamment le RGPD.

Les seules personnes habilitées à accéder aux données sont les personnes, dans la limite de leurs attributions respectives, en charge de la gestion client, du service de facturation, du service contentieux. Elles pourront également être communiquées à des prestataires ou partenaires du responsable de traitement.

De même, le prestataire s'engage à ce que les personnes autorisées à traiter ces données personnelles reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

Les données personnelles des prospects et clients sont conservées pour les clients pendant toute la durée du contrat ainsi que pendant une durée de 3 ans à l'issue de celui-ci et pour les prospects pendant une durée de 3 ans à compter de leur communication par la personne concernée.

Il n'y a pas de transfert des données personnelles des clients et prospects hors de l'Union Européenne.

Chaque personne concernée par un traitement de données personnelles bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles ainsi qu'un droit de limitation du traitement de ses données personnelles. Elle peut exercer ces droits auprès du prestataire en lui adressant un courrier avec accusé de réception accompagné d'une copie de sa pièce d'identité, à l'adresse : 23 Cité Herminie – 60250 BURY.

Chaque personne peut s'opposer au traitement de ses données personnelles dans la limite des dispositions légales et réglementaires et peut introduire une réclamation auprès de la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 7 – RESPONSABILITE & ASSURANCE

Le prestataire certifie avoir souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance responsabilité civile professionnelle la couvrant contre les risques pouvant découler de son activité dans le cadre du présent contrat.

La responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard des prestations imputable au client ou en cas de force majeure.

En plus des situations considérées comme « cas de force majeure » par la jurisprudence, sont notamment considérés comme cas de force majeure, par les parties, les grèves totales ou partielles, les inondations, les incendies, les pandémies etc. ou tout autre événement de nature exceptionnelle ralentissant ou empêchant la réalisation de la mission.

Article 8 – DROIT APPLICABLE & ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV et les conditions particulières du devis sont soumises au droit français et la langue du contrat est le français.

Le client a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation (articles L.612-1 du Code de la consommation).

Dans ce cas, il peut contacter le médiateur suivant : MEDIATION PROFESSIONNELLE
24 rue Albert de Mun, 33 000 Bordeaux

En cas de litige de toute nature, pouvant intervenir entre les parties, découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes CGV et des conditions particulières du devis, et qui n'aurait pu être réglé par voie amiable, les règles du Code de procédure civile sont applicables.

Le Client certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions particulières et générales de vente liées au présent contrat et d'en accepter toutes les clauses.

NOM & prénom

Date,

____/____/____

Mention manuscrite « Bon pour accord »

Signature